

Suite à la volonté de Président de la République d'apporter un traitement rapide et en proximité aux difficultés du monde agricole, **des permanences individuelles agricoles** vont être mises en place en Charente, dans chaque sous-préfecture et à la préfecture.

Celles-ci seront assurées dans un premier temps par les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et de la direction départementale des territoires (DDT) afin d'accueillir les exploitants, d'échanger avec eux sur les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent et d'identifier les solutions concrètes pouvant y être apportées.

Ces permanences se tiendront le :

- **Vendredi 1^{er} mars de 9h30 à 12h30 à la Sous-préfecture de Confolens** - Rue Babaud-Lacroze
16500 Confolens

- **Vendredi 1^{er} mars de 14h00 à 17h00 à la préfecture d'Angoulême** - 7-9 rue de la Préfecture
16000 Angoulême

Un calendrier sera établi pour les prochaines semaines, en intégrant, en outre, une permanence à la sous-préfecture de Cognac.

Vous en souhaitant une bonne réception.
Cordialement

Le chef de service économie agricole et rurale
Jean-Sébastien SCHAAL